



# Institution Jeanne d'Arc

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

44, rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE

☎ 01-42-53-18-95 ☎ 01-42-53-20-70

Montrouge, le 4 septembre 2017

## **Objet : Autorisation de sortie Année scolaire 2017/2018**

Madame, Monsieur,

Il se peut qu'au cours de l'année des changements d'emploi du temps aient lieu en raison d'absences de professeurs, de réunions, d'examens ...

Afin d'assurer au mieux l'encadrement et la sécurité de vos enfants, il est nécessaire que vous complétiez **très précisément** le document suivant.

Mme, M. ...., parent(s) de ..... élève de .....

Ne l'autorise pas à s'écarter de l'emploi du temps communiqué en début d'année en cas de modification d'emploi du temps.

L'autorise à s'écarter de l'emploi du temps communiqué en début d'année en cas de modification temporaire de celui-ci.

**Si vous avez coché cette option merci de compléter obligatoirement le tableau ci-dessous. Pour des raisons de sécurité toute rature ou toute utilisation de correcteur blanc invalidera l'ensemble de ce document. Celui-ci est à votre disposition sur le site de l'établissement si nécessaire. Merci de votre compréhension.**

### **Veillez raier les mentions inutiles**

L'autorise à arriver plus tard le matin ou en début d'après-midi.

Ne l'autorise pas à arriver plus tard le matin ou en début d'après-midi.

L'autorise à quitter plus tôt en fin de matinée ou en fin de journée.

Ne l'autorise pas à quitter plus tôt en fin de matinée ou en fin de journée.

### Remarques :

1-Toute modification éventuelle des heures d'entrée et de sortie est notifiée dans le carnet de correspondance. En cas d'absence d'un professeur en dernière heure de la matinée ou en première heure de l'après-midi, l'élève demi-pensionnaire ne pourra sortir pour déjeuner chez lui que si ses parents ont donné au préalable leur accord écrit.

2-Conformément au règlement, **les lycéens inscrits au restaurant scolaire sont autorisés à quitter l'établissement après avoir déjeuné si l'accord parental a été donné en début d'année**. Ils sont toutefois tenus de se présenter à l'heure pour les cours de l'après-midi.

### **Veillez raier les mentions inutiles**

L'autorise à **quitter l'établissement après avoir déjeuné**

Ne l'autorise pas à **quitter l'établissement après avoir déjeuné**

Merci pour votre collaboration !

M. Didier Ruez  
Chef d'établissement.

Fait à.....le.....  
Signature du responsable légal